

PRIX

« L'aéronautique Pourquoi Pas Moi : Une formation pour des talents »



2019

Article 1. PRELIMINAIRE

L'association Aéronautique en Milieu Scolaire en Nouvelle Aquitaine (**AMSA**) en collaboration avec le CIRAS de Bordeaux organise un concours : « **L'Aéronautique pourquoi pas moi : Une formation pour des talents** ».

Article 2. OBJECTIF :

Le concours « **L'Aéronautique pourquoi pas moi : Une formation pour des talents** » a pour objectif de valoriser l'investissement des élèves dans leur formation aéronautique (formation initiale, préparation BIA, ateliers, etc.).

Article 3. EQUIPES

Chaque équipe est constituée par des élèves suivant une formation reconnue en aéronautique dans l'académie de Bordeaux mais aussi dans la région **Nouvelle-Aquitaine**.

Article 4. ENCADREMENT

Chaque équipe est encadrée par au moins un formateur référent. Ce formateur sera l'interlocuteur du coordonnateur du prix. Si plusieurs formateurs encadrent une équipe, l'un d'eux devra être désigné comme référent.

Article 5. Epreuves.

L'équipe candidate produira un support numérique (vidéo 3 minutes maxi, page internet, autre support numérique....) mettant en évidence l'investissement des élèves dans leur formation (motivation, curiosité, engagement, création personnelle, etc.).

Article 6. JURY.

Le jury est composé de représentants de l'association AMSA et du CIRAS de l'académie de Bordeaux.

Article 7. PRIX

Le prix est doté de 700 € offert par l'association AMSA pour contribuer à financer des vols d'initiation ou de perfectionnement des élèves lauréats. (Chèque établi à l'ordre de l'aéroclub associé ou à la structure de formation).

Article 8. CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX :

Le jury étudiera :

- Les éléments montrant l'engagement des candidats au sein de la formation,
- La qualité de l'information développée,
- L'originalité et la qualité de la production,
- La mixité filles/garçon de l'équipe candidate.

Article 9. INSCRIPTIONS

Le formateur référent de l'équipe d'élèves fera une préinscription au plus tard **le 15 février 2019** auprès des représentants de l'AMSA (Aéronautique et Milieu Scolaire en Nouvelle Aquitaine) par l'intermédiaire du lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScqhTpPdu9YBA4jD7Co2RqaxanXoixhTg8p99Loh0EjK4-JXQ/viewform>

La remise des productions se fera avant **le 7 juin 2019**, délai de rigueur par l'envoi à l'adresse suivante du lien d'accès à la production numérique : benoit.gillet@ac-bordeaux.fr

Article 10. REMISES DU PRIX :

Le Prix sera remis dans l'aéroclub associé à la formation des élèves en présence des représentants de l'AMSA, des élèves, de leurs formateurs et des représentants de l'établissement scolaire fin juin 2019.

Article 11. CONDITIONS MATERIELLES

Le déplacement des élèves pour la remise des prix ne sera pas pris en charge. Les élèves mineurs présenteront AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE pour la remise du Prix.

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné (e),

Nom..... Prénom.....Père Mère Tuteur (1)

Autorise pour moi-même mon fils ma fille (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

Nom..... Prénom.....

la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle moi-même ou mon enfant apparait ; ceci, sur différents supports écrits, électroniques, audio-visuels et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de l'opération « L'AERONAUTIQUE ! Pourquoi pas MOI ? »

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

A: Le :

Signature du responsable légal :